

t **Quelle politique sociale citoyenne au Châtelet ?**

Le fonctionnement du Centre Social, repose essentiellement sur les diverses subventions accordées. La participation demandée à ses usagers s'avère le plus souvent symbolique. Au cours des dernières années, une exigence de professionnalisation conduit à pérenniser le statut des salariés jusqu'alors recrutés en emplois aidés limités dans le temps. Or les financements indispensables au financement de contrats « C.D.I » ne sont pas accordés, certains d'entre eux sont même supprimés, fragilisant l'équilibre budgétaire.

Condamnés aux emplois précaires ?

Dès 2007, le maire décide ainsi que le nouveau dispositif CUCS -Contrat Urbain de Cohésion Sociale- ne peut prendre de relais des subventions jusqu'alors accordées au titre du Contrat de Ville.

Des financements relevant de la Direction Régionale Jeunesse et Sports ne sont plus accordés (postes FONJEP, subventions plan banlieue). Des activités doivent être abandonnées... Plus récemment, les indemnités de licenciements économiques -préconisés par les partenaires afin de diminuer la masse salariale- ne sont pas compensées par une subvention exceptionnelle, fragilisant d'autant l'équilibre budgétaire. Le poste adulte-relais -animations repas et senior n'est à son tour pas reconduit. Jusqu'à ce jour, 5 salariés -2 CDI/3 contrats aidés - ont maintenu l'activité du Centre.

Le monde associatif ne doit-il bénéficier que d'un encadrement salarié temporaire et précarisé pour avoir droit d'existence ?

